



VILLE DE ROISSY EN BRIE

Direction des Services Techniques,
34.36 Rue de WATTRIPONT
77680 ROISSY EN BRIE

Tel. : 01 64 43 15 00

Fax. : 01 60 29 94 69

N° Enregistrement :

...../.....

DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE

Nom et Prénom du demandeur.....

Adresse

Téléphone fixe ou portable.....

Sollicite

Pour mon compte personnel

Pour le compte de.....

Demeurant à

Téléphone fixe ou portable.....

Fax.....@.....

L'autorisation suivante :

Abaissement de la bordure du trottoir (bateau)

Sur une longueur de

Trottoir Revêtu (nature du revêtement).....

Non revêtu

Pavé

Autre

Date début des travaux Date de fin de travaux

Fournir un plan côté et un descriptif.

Toute demande ne tenant pas compte au minimum de deux semaines d'instruction ou incomplète pourra être rejeté.

Dans certains cas, outre l'obtention de l'autorisation de voirie, l'entreprise chargée des travaux devra déposer une déclaration d'intention de commencement de travaux (D.I.C.T).

L'obtention de l'autorisation de voirie ne dispense pas de l'obtention d'autres autorisations qui seraient éventuellement nécessaires au titre du code de l'urbanisme (par exemple : déclaration de travaux pour modification de clôture ou pour un ravalement de façade.

Je soussigné, le Demandeur, m'engage à respecter les prescriptions des Services Techniques.

Date et signature

(Cachet de l'entreprise le cas échéant)

PRESCRIPTIONS POUR REALISATION D'UN BATEAU SUR LA COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE

1. Avertir les Services Techniques Municipaux 48 heures avant l'ouverture du chantier afin qu'un constat contradictoire soit établi. par notre agent voyer.
2. Garder pour les bordures qui seront abaissées le même gabarit que celles existantes, sauf pour les bordures moulées qui devront être remplacées par une bordure béton vibrée de même épaisseur.
3. Poser les bordures sur un béton fondation de 0,15 m. d'épaisseur minimum dosé à 200 kg de ciment.
4. Respecter une hauteur de vue des bordures entre 0,04 à 0,05m. au-dessus du caniveau.
5. Former les rampants droit et gauche du bateau sur une longueur de 1 mètre.
6. Revêtir le passage soit en béton de 0,15 m. armé en treillis soudé avec finition à la boucharde, ou désactivation soit en grave ciment dosé à 3 % sur une épaisseur de 0,20 m. et un béton bitumineux de 0,03 m. d'épaisseur.
7. Les travaux devront être exécutés dans un délai de 2 mois.
8. Il est rappelé que l'entretien des trottoirs, et par conséquent du bateau est à la charge du propriétaire riverain.

De plus, je vous informe que les Services Municipaux procéderont à un état des lieux de fin de travaux.

Ce formulaire est téléchargeable sur le site de la Ville de ROISSY EN BRIE dans la rubrique « ville pratique, occupation de la voirie